

L'expertise de sentiers : de quoi s'agit-il ?

Parcourir à pied un sentier, observer, photographier et noter :

- la signalétique : couleurs (GR, GRP, PR ...), poteaux, pictos, état des plaques, ...
- le cheminement : nature (simple trace, goudron ...), largeur, état, sécurité ...
- les aménagements techniques : main courante, marches, échelles, passerelles ...
- les infrastructures environnantes : hébergement-restauration, patrimoine naturel (cascade, panorama, marais ...) et bâti (chapelle, fontaine, four, monument ...)

Enregistrer la trace gps du parcours et la position des points d'intérêt (emplacement du balisage, changements de nature du cheminement, patrimoine ...)

L'expertise de sentiers : pour quoi faire ?

- avoir une image aussi complète que possible du sentier au jour de l'expertise
- signaler les anomalies rencontrées, les dégradations, les améliorations à apporter ...
- faire corriger les éventuelles erreurs ou imprécisions sur la carte IGN
- à terme
 - réaliser des topo-fiches détaillées sur les parcours de randonnée
 - suivre ces parcours en temps réel sur smartphones en cours de rando